



Renvoyer le plus rapidement possible ces 2 pages à

SNALC ORLEANS-TOURS
M. Laurent CHERON
28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS
☎ 02.38.54.91.26

Mouvement 2024

2^{ème} phase, intra-académique

- 1^{ère} affectation Mutation
 Réintégration : conditionnelle non conditionnelle

NOM D'USAGE **Discipline**
Nom de naissance **Corps/Grade**
Prénom **Date de naissance** |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
Adresse personnelle ☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
..... 📠 |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
|_|_|_|_|_| @

Situation familiale :

- Célibataire Marié(e) Union Libre avec enfant(s) reconnu(s) Pacs depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
 Veuf(ve) Divorcé(e) Garde Conjointe/partagée Nombre d'enfant(s) Age(s) des enfants
Conjoint : profession commune de travail |_|_|_|_|_| depuis |_|_|_|_|_|

Situation administrative :

- Poste Fixe ATP TZR Disponibilité Autre depuis |_|_|_|_|_|
 Stagiaire ex-contractuel(le) ex-fonctionnaire
 Mesure de carte scolaire en 2024 Mesure(s) de carte scolaire antérieure(s) :
 Ex-TA réaffecté sur ZR en 99
Établissement d'affectation 2023-2024 |_|_|_|_|_|
Si **TZR** : ZR de
établissement de rattachement
établissement d'exercice
sur ce poste depuis |_|_|_|_|_| autre affectation réelle éventuelle

- Entrant inter avec barème échelon + ancienneté d'au moins 343 pts

Vous demandez, sur tous ou certains vœux, les bonifications de :

- Demande de bonification au titre du handicap Réintégration sur le département |_|_|_|_|_|
 Stagiaire ex-contractuel(le) Reconversion dans une autre discipline
 Rapprochement de Conjoint / Autorité Parentale Conjointe Département Préféréntiel
 Séparation code du département |_|_|_|_|_| 1^{ère} demande en |_|_|_|_|_|
 Muⁿ Simultanée avec M et discipline du conjoint (en muⁿ simultanée)

Avez-vous un véhicule ? oui non

Avez-vous le permis de conduire ? oui non

Si le choix est possible, préféreriez-vous :

Un poste au plus proche, même sans transport ferroviaire

- Une desserte ferroviaire, même plus éloignée
 Collège Lycée SGT LP SEP indifférent

Autres préférences ou précisions (n'hésitez pas à joindre une lettre détaillée) :

À NOUS RETOURNER AVEC COPIE DES JUSTIFICATIFS AVANT LE 7 MAI 2024

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez, en remplissant la fiche ci-contre, de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

NOM Prénom Discipline

■ POINTS À COMPTER SUR TOUS VOS VŒUX

Échelon classe normale au 31/08/23 (promotion) ou au 01/09/23 (reclassement) échelon × 7 pts (minimum 14 pts)
 Échelon hors classe : 7 pts/échelon + 56 pts Certifiés et assimilés; + 63 pts Agrégés (si 2 ans au 4^{ème} éch. 98 pts, 3 ans 105 pts)
 Échelon classe exceptionnelle : 77 pts + 7 pts/échelon dans la limite de 105 pts; Agrégés si 2 ans au 3^{ème} éch. 105 pts
 Ancienneté : nomination dans le poste actuel en |__|__|__|__| ou dans le poste perdu par carte scolaire avant 2023 |__|__|__|__|
 Nombre total d'années, y compris TA réaffecté TZR en 99, stage en situation (15h-18h), ATP, ancienneté de titulaire avant stage en situation, années sur poste perdu par carte scolaire (y compris 2023-2024) : ans × 20 pts
 plus majoration (50 pts par tranche de 4 ans)

Total de la partie commune du barème

TZR depuis ans sur même ZR + ans TA (réaffecté en 1999) = × 20
 plus majoration (20 pts par tranche de 4 ans) (entrant inter : produire des justificatifs).....

■ POINTS À NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VŒUX

NB : certaines bonifications ne sont attribuées que sur des vœux « larges »

Tout poste dans département, groupe de communes, commune, ZR et toute ZR d'un département (ZRD)
 Ces bonifications supposent aussi qu'on demande « tout type de poste », sauf agrégés sur vœux typés « lycées »

• Bonifications éducation prioritaire

Sur tous vœux larges (y compris ZRD mais ZR exclue)

Affectation en établissement REP+ , après 5 ans 400 pts, en établissement REP, après 5 ans 200 pts

• Bonifications familiales (mariage/PACS au plus tard le 31/08/2023 ou enfant reconnu par les deux parents)

Rapprochement de Conjoint ou Autorité Parentale Conjointe sur la résidence professionnelle (ou privée, si compatible) du conjoint ou de l'ex-conjoint : département ou ZRD 90,2 pts, commune ou groupe de communes ou ZR 30,2 pts

Séparation sur vœux dpt ou ZRD : 1 an 100 pts, 2 ans 150 pts, 3 ans 250 pts, 4 ans 350 pts , 5 ans et plus 450 pts

Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 01/09/2024 en RC ou APC : 100 pts par enfant

Conjoints en mutation simultanée, 80 pts sur département ou ZRD

• Bonifications diverses

Bonification RQTH, 1000 pts sur certains vœux après avis du GT spécial, ou 100 pts sur vœux larges (non cumulables)

TZR en 2023-2024, 70 pts sur vœu département d'exercice (effectif au moins 3 mois)

Agrégés, 90 pts sur vœux typés « lycées » (cumulables avec les bonifications familiales)

Vœu préférentiel départemental demandé avant 1999 ou après 2004 : (nombre d'années – 1) × 20 pts (max. 100 pts) ...

Stagiaire ex-contractuel, sur vœux dpts ou ZRD, selon reclassement : 3^{ème} et moins 150 pts, 4^{ème} 165 pts, 5^{ème} et plus 180 pts

Exercice en EREA depuis au moins 5 ans : 150 pts sur tous vœux larges

« Mobilité professionnelle », agrégés ou certifiés en LP, PLP en collège, autre discipline enseignée depuis au moins 3 ans :
 département ou ZRD 90 pts, groupe de communes, commune ou ZR 60 pts

Changement de corps suite à un détachement, 1000 pts sur dpt ou ZRD ancien poste

Changement de discipline, 1000 pts sur vœux étab., com., groupes de com., dpt et ZRD ancien poste

Réintégration, 1000 pts sur département du poste perdu ou ZRD de ZR perdue

Mesure de carte scolaire, 1500 pts sur étab., com. et dpt du poste perdu, ZRD de ZR perdue (+ 0,5 pt si carte scolaire précédente)

Total, hors bonification éventuelle handicapé(e)/cas médical

VOS VŒUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

Si vous modifiez vos vœux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

Vœu		Barème par vœu			Vœu		Barème par vœu			Vœu		Barème		
n°		vosre calcul	calcul Snalc	calcul adm ^{SN}	n°		vosre calcul	calcul Snalc	calcul adm ^{SN}	n°		vosre calcul	calcul Snalc	calcul adm ^{SN}
1					11					21				
2					12					22				
3					13					23				
4					14					24				
5					15					25				
6					16					26				
7					17					27				
8					18					28				
9					19					29				
10					20					30				

Merci d'envoyer à M. Laurent CHERON, 28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS cette fiche de suivi ainsi que la confirmation de votre demande accompagnées des pièces justificatives très rapidement et avant le 7 mai.